Commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY

Procès-Verbal du Conseil municipal du 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de La Mothe Saint-Héray dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLANCHET, Maire.

Date de la convocation : **06 mai 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Philippe BLANCHET, Dominique NOUREAU, Jean BOUTET, Sylvie BAPTISTE, Gérard CRÉMAULT, Marie-José CAIL, Christian ÉMERIT, Annie LEPRÊTRE, Claude BICHON, Marie-Pierre EINAUDI, Armelle VIGNAULT, Sébastien GUÉRIN, Lucie BEURET, Sébastien ASSAILLY, Hippolyte SIMON-BAUMEL, Chantal PÉLISSIER-TÉNOT.

Était excusé et représenté : Monsieur Laurent MANDIN à Monsieur Christian ÉMERIT.

Était excusé et non représenté : Néant

Étaient absents : Monsieur Dominique de MARNE et Madame Sandrine GRÉGOIRE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre EINAUDI.

Ordre du Jour :

- **Aménagement des espaces publics : extension du périmètre d'études et de travaux**
- **Subventions aux associations**
- **Modification du règlement d'attribution des subventions pour l'amélioration de l'habitat**
- **Subventions pour travaux d'amélioration de l'habitat**
- **Subvention pour l'éclairage du stade Toulet**
- **Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) : indice de rémunération**
- **Questions diverses**

Approbation des procès-verbaux des séances des 25 mars 2025 et 08 avril 2025.

Monsieur le Maire soumet au vote les procès-verbaux des séances des 25 mars et 08 avril 2025 reçus par l'ensemble des membres du conseil. Aucune remarque n'est formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Travaux

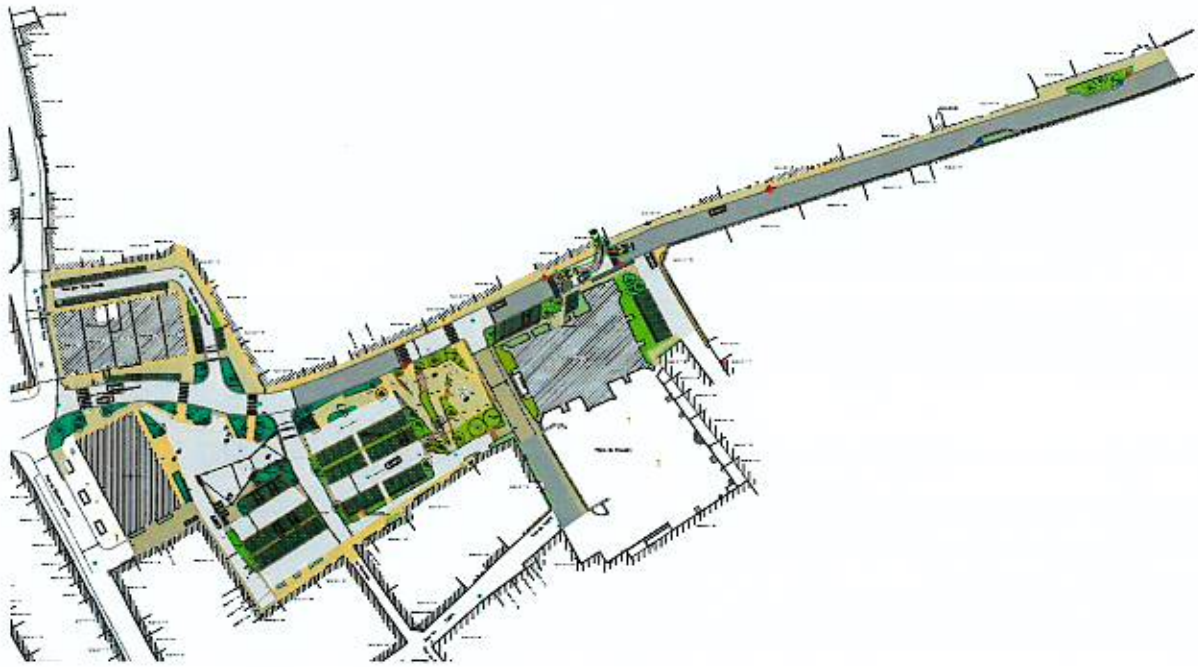
Point par Monsieur Jean BOUTET, adjoint aux travaux :

- **Aménagement des appartements** : le programme se poursuit normalement, la réception est prévue fin juin.
- **Programmation Syndicat de voirie ACEMPSS.B.BV** : Défense-incendie au Vivier, entretien de voiries, peinture routière...
- **Réfection du Chemin de Buisson Normand** : début des travaux le 19 mai pour une durée estimée de 15 jours.

2025_05_15/01
Aménagement des espaces publics – Place Clemenceau et ses abords - Modification du périmètre d'études et de travaux, route de Pamproux

Par délibération du 09 janvier 2025, le Conseil municipal a validé le marché subséquent n°1 mettant à jour le périmètre d'études et de travaux au regard de l'évolution du dossier d'aménagement de la Place Clemenceau et de ses abords,

Afin de déconnecter toutes les eaux pluviales de la route de Pamproux se déversant sur la Place Clemenceau et permettre le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Fonds Verts ainsi qu'au Département, la maîtrise d'œuvre a réuni le Comité Technique (COTECH) - le 20 avril 2025 - pour une présentation de l'évolution du périmètre d'études et de travaux. Entre le dossier Avant-Projet (AVP) et le dossier Projet (PRO), il convient d'étendre le périmètre d'aménagement afin d'augmenter la capacité de stockage des eaux pluviales de la route de Pamproux et de prévoir des dispositifs de ralentissement en entrée Est (RD5). Les surfaces traitées prévues en phase AVP de 8 300 m^2 sont par conséquent augmentées de 15% et passent à 9 540 m^2.



Nouveaux aménagements prévus :

- Passage piétons PMR de la Place Clemenceau jusqu'au numéro 39 route de Pamproux
- Chicane au niveau du numéro 39 route de Pamproux et création de deux noues pour ralentissement des véhicules
- Plateau surélevé devant l'église

Monsieur le Maire ajoute que pour bénéficier au maximum des subventions de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne et du Fonds Vert, il est nécessaire d'étendre ce périmètre sur la route de Pamproux afin de déconnecter le maximum d'eaux pluviales qui permettront solliciter des aides à des taux plus élevés. Il précise que l'augmentation du périmètre fait évoluer l'estimatif des travaux mais qu'en contrepartie les subventions attendues seront d'un niveau plus important. Le montant total de subventions sollicitées pour l'ensemble du projet est estimé à 79,00 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 mai 2025, a validé l'extension du périmètre tel que présenté et les aménagements proposés par la maîtrise d'œuvre.

Une réunion du COPIL est prévue le 20 mai pour une présentation du calendrier et pour revoir les derniers ajustements afin de déposer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) fin mai/début juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

1°) **prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres validant l'extension des périmètres d'études et de travaux route de Pamproux afin de traiter toutes les eaux pluviales se déversant sur la Place Clemenceau,

2°) **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2025_05_15/02
Attributions des subventions aux associations pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par diverses associations,

Vu la Loi n° 2000-321 du12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2000-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'avis de la commission « Vie associative » réunie le 14 avril 2025,

Considérant les critères d'attributions des subventions communales énoncés par Mme Dominique NOUREAU, adjointe à la Vie associative pour l'attribution des subventions de fonctionnement et pour évènement/projet exceptionnel :

- Toute association dont les réserves financières sont supérieures à 2,5 fois les dépenses de fonctionnement de l'année précédente ne peut pas recevoir de subventions
- Dossier incomplet

Considérant que :

Mme Marie-José CAIL ne prend pas part au vote pour le Comité des Fêtes,
Mme Dominique NOUREAU et M. Claude BICHON ne prennent pas part au vote pour l'Association « Les Maillons Mothais »,
M. Sébastien ASSAILLY ne prend pas part au vote pour l'association « Écurie de Chambrille »,
M. Sébastien ASSAILLY ne prend pas part au vote pour l'association « Amicale Théâtrale Mothaise »,
M. Hippolyte SIMON-BAUMEL ne prend pas part au vote pour l'association « Hand Ball Mothais »,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

1°) **Décide** d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Écoles et Périscolaires	
FSE Collèges	1 000,00
APE La Mothe – Exoudun	900,00
APEL Sainte Marie	Pas de demande
TOTAL	**1 900,00**
Tourisme et Fêtes	
Comité des Fêtes	7 000,00
Confrérie de la Fouace	0,00
Les Maillons Mothais	900,00
TOTAL	**7 900,00**
Socioculturel	
ADMR	1 000,00
Les P'tits Bouts Mothais	700,00
Amicale Théâtrale Mothaise	0,00
Doigts Piqués	150,00
Chœur de Chambrille	600,00
Anciens Combattants (ACVG)	150,00
TOTAL	**2 600,00**
Associations Sportives	
Gym volontaire - À son rythme	450,00
Hand Ball	3 000,00
Écurie de Chambrille	200,00
Tennis de Table	800,00
FCHVS 94	2 000,00
SLOT	0,00
Danse et plaisir	400,00
Team Évasion Nature	950,00
TOTAL	**7 800,00**
TOTAL GENERAL	**20 200,00**

Soit un total général de subventions « de fonctionnement » à verser aux associations de 20 200,00 €.

2°) **Décide** d'attribuer les subventions pour projet/évènement exceptionnel aux associations suivantes :

- « Maillons Mothais » : 600,00 € pour achat d'une sonorisation pour la fête de la musique ou diverses manifestations,
- « Association des Combattants et Victimes de Guerre » : 400,00 € pour le Congrès Départemental à La Mothe Saint-Héray, le 07 juin,
- « Hand Ball Mothais » : 500,00 € pour 3ème édition de Hand en Herbe en juin,
- « Team Évasion Nature » : 300,00 € pour le Trophée Jeunes Vététistes en juin.

3°) **Dit** que les associations ayant reçu une subvention pour un projet/évènement particulier doivent lors de la demande de subvention de l'année suivante fournir un bilan de ce projet,

4°) **dit** que dans le cas où le projet n'a pu être réalisé, la subvention accordée sera déduite de la subvention de fonctionnement de l'année suivante.

2025_05_15/03
Subvention pour amélioration de l'habitat : modification des critères d'attribution

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée depuis plus de 30 ans dans une démarche d'amélioration de l'habitat par des actions de valorisation du patrimoine.

- Instauration en 1992 d'une aide communale au ravalement de façades pour inciter les propriétaires privés à rénover les façades des immeubles sous condition de visibilité de l'espace public.
- Refonte en 2019 de l'aide communale afin d'accompagner les propriétaires privés dans des travaux d'amélioration de l'habitat (façades-menuiseries-toitures) et élargissement du champ d'application au petit patrimoine rural.
- Révision des conditions d'attributions des subventions pour l'amélioration de l'habitat validée en conseil municipal du 19 février 2025.

Il propose de procéder à une nouvelle modification des critères d'attribution dans les zones d'extension urbaine pour les matériaux subventionnables :

- **Exclusion des huisseries en polychlorure de vinyle (PVC) des critères d'attribution**
- **Prise en compte des matériaux en bois ou aluminium**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (Mme Lucie BEURET),

1°) **valide** la proposition du Maire de modifier un critère d'attribution de l'aide communale pour l'amélioration de l'habitat dans les zones d'extension urbaine,

2°) **dit** que toutes les huisseries en polychlorure de vinyle (PVC) dans les zones d'extension urbaine sont exclues des demandes d'aide communale au titre de l'amélioration de l'habitat,

4°) **dit** qu'un exemplaire du règlement d'attribution des aides aux propriétaires privés est joint à la présente délibération.

Subvention pour travaux d'amélioration de l'habitat

Ce point est reporté au Conseil municipal du 22 mai 2025.

2025_05_15/04
Éclairage du stade Toulet : demandes de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de renouvellement de l'éclairage du stade Toulet, route de Salles sur les trois terrains par le remplacement des projecteurs existants par des projecteurs LEDS. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Répartition uniforme du faisceau lumineux réduisant les zones d'ombre sur le terrain
- Baisse importante de la consommation énergétique
- Éclairage produit de meilleure qualité
- Rendement et pleine efficacité d'éclairage dès l'allumage
- Durée de vie augmentée des éclairages
- Préservation de l'environnement

Il informe que :

- La Fédération Française de Football peut accompagner la collectivité dans cette opération au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) par un subventionnement à hauteur de 21,00 % de la dépense estimée 50 912,32 € HT.
- Le SIEDS peut également apporter son soutien à hauteur de 30 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		**Recettes**	
Terrain d'entraînement	10 892,17 €	Fédération Française de Football au titre du Football Amateur (F.A.F.A.)	10 735,46 €
Terrain d'honneur	35 417,24 €	SIEDS	30 000,00 €
Terrain d'échauffement	4 609,91 €	Commune	10 183,86 €
TOTAL HT	**50 919,32 €**	**TOTAL**	**50 920,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) **Décide** de programmer le remplacement de l'éclairage des trois terrains du stade Toulet,

2°) **Valide** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,

3°) **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) au taux le plus élevé,

4°) **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du SIEDS une subvention au taux le plus élevé,

5°) **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

2025_05_15/05
Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : Contrat permanent

Le Conseil municipal, en date du 09 janvier 2025, a décidé de créer des postes de Gardien-Brigadier, Gardien-Brigadier-Chef principal, et d'Adjoint technique territorial faisant fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique en qualité d'agent contractuel sur un emploi permanent pour une durée hebdomadaire de 17,50 ème/35ème pendant la durée du détachement de l'agent affecté à la Police municipale,

Le Conseil municipal, en date du 29 janvier 2025, afin d'élargir les possibilités de recrutement, a décidé de créer des postes d'Adjoint technique territorial de 2ème classe, d'Adjoint technique territorial de 1ère classe faisant fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique en qualité d'agent contractuel sur un emploi permanent pour une durée hebdomadaire de 17,50ème/35ème pendant la durée du détachement de l'agent affecté à la Police municipale,

Considérant le détachement de Madame Océane OLLIVIER, Gardien-Brigadier, au 1er février 2025 pour une durée de trois (3) ans, et suite aux candidatures reçues, il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel, pour une durée hebdomadaire de 17,50 ème/35ème, au motif que l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8-5°,

Les missions principales de l'agent seront les suivantes :
- Prévention pour le maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Relation de proximité avec la population.

Monsieur le Maire propose que le traitement soit calculé sur l'indice brut 446 de la grille indiciaire du grade d'Adjoint technique territorial – Grille C2, soit un indice majoré de 397.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

1°) **autorise** le recrutement au 1er juin 2025 sur un emploi permanent d'un agent contractuel au titre de l'article L 332-8-5° du Code de la fonction publique, pour une durée de 06 mois renouvelable et pendant toute la durée du détachement de l'agent titulaire du poste de Police municipale,

2°) **dit** que l'indice de rémunération sera calculé sur l'indice brut 446 de la grille C2 du cadre des emplois d'adjoints techniques, soit un indice majoré de 397,

2°) **dit** que l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire RIFSEEP applicable aux adjoints techniques territoriaux,

3°) les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, chapitre 012 – Charges de personnel.

Questions diverses

Convention avec la Protection Civile des Deux-Sèvres : Formation/exercice à prévoir pendant les vacances de la Toussaint pour l'accueil de sinistrés au complexe sportif (élus-agents-administrés).

Déchetterie : rappel des faits depuis l'annonce de la fermeture : vote favorable du Conseil communautaire pour une fermeture au 1er juillet 2025 (33 voix pour, 30 voix contre et 11 abstentions).

Réunion salle Madeleine Gelin le 14 mai et constitution d'un collectif d'opposants à la fermeture qui souhaite engager une procédure en vue de l'annulation de la décision du Conseil communautaire pour vice de forme et demandant le soutien du Conseil municipal pour l'accompagner dans cette démarche.

Monsieur le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal du 22 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève et le conseil est clos à 20h20.

Le Secrétaire,

Mme Marie-Pierre EINAUDI

Le Maire,

M. Philippe BLANCHET